

E 7075

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 8 février 2012

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 8 février 2012

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Virement de crédits n° DEC01/2012 - Section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2012.

DEC01/2012



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 6 février 2012 (06.02)
(OR. en)**

6002/12

FIN 62

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Monsieur Janusz LEWANDOWSKI, Membre de la Commission européenne
Date de réception: 1^{er} février 2012
Destinataire: Monsieur Bjarne CORYDON, Président du Conseil de l'Union européenne
Objet: Virement de crédits n° DEC01/2012 - Section III - Commission - du budget
général pour l'exercice 2012

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC01/2012.

p.j. : DEC01/2012



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 01/02/2012

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2012
SECTION III - COMMISSION TITRES 11, 13

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 01/2012

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE – 1303 Fonds européen de développement régional et autres interventions régionales

ARTICLE - 13 03 32 Action préparatoire concernant le forum atlantique pour la stratégie atlantique de l'Union

CE	- 1 200 000
CP	- 600 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1109 Politique maritime

ARTICLE - 11 09 05 Programme destiné soutenir le développement d'une politique maritime intégré (PMI)

CE	1 200 000
CP	600 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

11 09 05 - Programme destiné soutenir le développement d'une politique maritime intégré (PMI)

b) Données chiffrées à la date du 14/01/2012

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	16 560 000	2 370 532
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	16 560 000	2 370 532
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	16 560 000	2 370 532
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	17 760 000	2 970 532
7. Renforcement proposé	1 200 000	600 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	7,25%	25,31%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 14/01/2012	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Dans le budget 2012, une action préparatoire "Forum for the EU Atlantic Strategy" a été adoptée sur la ligne 13 03 32. Etant donné que cette action préparatoire rentre dans le champs d'action couvert par le règlement (UE) n ° 1255/2011 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2011 établissant un programme de soutien pour le développement d'une politique maritime intégrée qui est mis en œuvre sur la ligne budgétaire 11 09 05, il est proposé de transférer les crédits prévus pour cette action sur cette ligne afin d'en assurer une exécution efficace.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

13 03 32 - Action préparatoire concernant le forum atlantique pour la stratégie atlantique de l'Union

b) Données chiffrées à la date du 14/01/2012

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 200 000	600 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	1 200 000	600 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
<hr/>		
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	1 200 000	600 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	0	0
7. Prélèvement proposé	1 200 000	600 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	100,00%	100,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 14/01/2012	0	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

L'action préparatoire est couverte par le règlement (UE) n ° 1255/2011 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2011 établissant un programme de soutien pour le développement d'une politique maritime intégrée.